



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Carte sociale – Extension

DEL-2017-071

Numéro de la délibération : 2017/071

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, Aide sociale

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 09/10/2017

Date de convocation du conseil : 03/10/2017

Date d'affichage de la convocation : 03/10/2017

Début de la séance du conseil : 19 heures 15

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par M. Georges-Yves GUILLOT, Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Annie GUILLEMOT, Mme Madeleine JOUANDET par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Véronique LE BOURJOIS par M. Hervé JESTIN, M. Jacques PÉLAN par M. Yann LORCY.

Était absente excusée : Mme Laurence KERSUZAN.

Carte sociale – Extension

Rapport de Yann LORCY

Les prestations pour lesquelles la carte sociale permet la gratuité ou un tarif réduit ont été fixées par délibération du Conseil municipal.

Sous réserve de la validation du Conseil d'Administration du 19 octobre 2017 du CCAS, il est proposé d'y ajouter l'école du sport.

La liste peut donc être établie comme suit :

- Piscine découverte : gratuité
- Espace Kénééré : gratuité
- Douches : gratuité
- Exposition estivale : demi tarif
- Spectacles saison culturelle : demi tarif
- Ecole du sport : demi tarif (nouveau)

Les modalités d'attribution de la carte sociale sont quant à elles fixées par le conseil d'administration du CCAS.

Le coût engendré par la réduction de l'adhésion à l'Ecole du sport sera supporté par le CCAS

Nous vous proposons :

- D'émettre un avis favorable aux dispositions énoncées ci dessus

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 10 octobre 2017

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**